



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 14 décembre 2021

N° 4 – D. 14.12.2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

5. Avis sur la cohérence globale des qualifications des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherches (campagne d'emplois 2022)

Vu l'avis du comité technique du 30 novembre 2021,
Vu le passage en commission permanente du 7 décembre 2021

Considérant le tableau de campagne d'emplois intéressant les enseignants-chercheurs en annexe ;

1- Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la qualification des emplois proposés par l'UGA hors CAPM.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	33
Membres représentés	17
Nombre de votants	50
Voix favorables	37
Voix défavorables	6
Abstentions	7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la qualification des emplois proposés par l'UGA hors CAPM .

2- Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la cohérence globale des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	33
Membres représentés	16
Nombre de votants	49
Voix favorables	33
Voix défavorable	0
Abstentions	16

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la cohérence globale des postes proposés par les composantes académiques en collaboration avec les pôles de recherche.

Publié le : 11/01/2022

Transmis au Rectorat le : 11/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 décembre 2021
Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.